

SEANCE DU 23 DECEMBRE 2013

DELIBERATION N° DEL130-13

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20131223-DEL130-13-DE
Date de télétransmission : 24/12/2013
Date de réception préfecture : 24/12/2013

L'an deux mille treize, le 23 décembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 17 décembre 2013, s'est réuni à la mairie
en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

Mmes, J. BEAUGEON, I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, C. EGEA,
H. MIOLLAN, C. PICCA, C. POLENTINI, C. TISON et MM. P. BERTHOLLET, H. EL GARES,
J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN, A. LEFORT, G. MORIN, L. MOTTE, J. PAVAN, Y. PERRIER,
C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

Mme Geneviève PROSCHE-LEMAIRE (Pouvoir à Joëlle BEAUGEON en date du 19/12/13)
M. Rahim BAH (Pouvoir à C. SERGENT en date du 23/12/13)
M. Jean-Marie BERINGUIER (Pouvoir à A. LEFORT en date du 19/12/13)
M. Michel ISSINDOU (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS en date du 20/12/13)

Absents excusés :

Mmes Nadège AMBREGNI, Marie-Françoise PELLEGRIN, MM. Jérôme DESMOULINS, Ange PERCONTE.

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Avenant n°1 au marché relatif à l'aménagement
de l'avenue d'Uriage**

Rapporteur : Christelle POLENTINI

Monsieur le Maire expose au conseil municipal,

Afin de réaliser les travaux d'infrastructures pour l'aménagement de l'avenue d'Uriage sur la
commune de Gières avec notamment, la création d'une « zone 30 », une procédure adaptée
en application de l'article 28 du code des marchés publics a été lancée.

Cette consultation a été décomposée en deux lots distincts :

- lot n°1 : Voirie
- lot n°2 : Réseaux secs

Après analyse de toutes les offres réalisées au vu des critères de jugement des offres
indiqués dans le règlement de la consultation, les marchés ont été attribués comme suit :

- pour le lot 01 :
Entreprise COLAS pour un montant de 196 431,90 € €HT (offre de base) et 29 932,00 € HT (option « béton désactivé ») soit un total de 226 363,90 € HT.

- pour le lot 02 :
EEE ALPES DAUPHINE CITEOS pour un montant de 69 278,94 € HT (offre de base) et une moins value de 2 772,84 € HT pour l'option « éclairage LED » soit un total de 66 506,10 €.

En cours de chantier, la réalisation d'une jonction supplémentaire entre les réseaux existants d'éclairage public et les réseaux créés a été nécessaire pour un montant de 9 857,20 € HT.

Par conséquent, le nouveau montant du marché s'élève à 76 363,30 € HT, soit une augmentation de 14,82 % du marché initial.

M. le Maire propose au conseil municipal :

- de l'autoriser à signer l'avenant n°1 au lot 02 - Réseaux secs et procéder à sa notification
- de dire que les crédits sont inscrits au chapitre 23 du budget 2014

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 23 décembre 2013.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI